

CONVOCAATION DU 10 SEPTEMBRE 2010

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2010

L'AN DEUX MIL DIX, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE À 17 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI À LA SALLE DE LA MAIRIE, EN SÉANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DOMINIQUE CHAUVEL, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : JEAN-CLAUDE BAZIRE, GEORGES CAVEDONI, PIERRE COSTE, CLAUDE JACQUES, THIERRY LEGOIS, ISABELLE SAINT SANS, CHRISTOPHE SCHEPENS, JEAN-CHRISTOPHE GOYON.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

MADAME SUZANNE BOUST DONNE POUVOIR À MADAME DOMINIQUE CHAUVEL
MONSIEUR BENOIT MOREAU DONNE POUVOIR À MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE GOYON.

MONSIEUR PIERRE COSTE A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE.

LE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION EST APPROUVÉ.

SIGNALISATION RD 68 : MADAME LE MAIRE RAPPELLE CE QUI A ÉTÉ ÉVOQUÉ LORS DE LA RÉUNION DU 21 AOÛT À SAVOIR METTRE UNE ZONE 30 SUR TOUTE LA TRAVERSÉE. CETTE MODIFICATION SE FERA TRÈS PROCHAINEMENT. MADAME LE MAIRE PRÉCISE DE NOUVEAU QU'IL FAUDRA BIEN RESPECTER CETTE VITESSE.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOS

MADAME LE MAIRE DONNE LECTURE DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOS BLOSSEVILLE SUR MER LA CHAPELLE SUR DUN SOTTEVILLE SUR MER VEULES LES ROSES LE BOURG DUN.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE CES NOUVEAUX STATUTS. CEUX-CI SONT ANNEXÉS À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

FETE DE NOEL

MADAME LE MAIRE DONNE LECTURE D'UN COURRIER DE MONSIEUR DOLE NOUVEAU PRÉSIDENT DU SIVOS CONCERNANT L'ARBRE DE NOËL. LES MEMBRES DU SIVOS ONT ÉTUDIÉ LA POSSIBILITÉ D'EFFECTUER POUR L'ARBRE DE NOËL, UN SPECTACLE COMMUN AUX 5 COMMUNES QUI SERAIT RÉALISÉ SUR LE TEMPS SCOLAIRE. CE SPECTACLE SERAIT FINANCÉ PAR LE SIVOS AINSI QUE LE GOÛTER. CHAQUE COMMUNE POURRAIT ACHETER UN JEU OU DES JEUX PÉDAGOGIQUES POUR SON ÉCOLE. UNE SOMME DE 500 EUROS PAR COMMUNE A ÉTÉ ENVISAGÉE.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE CES DISPOSITIONS. DE PLUS, COMME LES ANNÉES PASSÉES, UN CADEAU SERA OFFERT AUX ENFANTS NON SCOLARISÉS ET AUX ENFANTS DU PERSONNEL.

DECISIONS MODIFICATIVES

AFIN DE POUVOIR ENREGISTRER LES ÉCRITURES COMPTABLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS AFFÉRENTES AU SIER, MADAME LE MAIRE PROPOSE QUELQUES DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

DEMANDE DE GARANTIE TOTALE D'EMPRUNT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU LA DEMANDE FORMULÉE PAR SODINEUF ET TENDANT À OBTENIR LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION AMÉLIORATION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS PLUS À SOTTEVILLE-SUR-MER, RÉSIDENCE DU CLOS DE L'ARGANT.

DELIBERE

LA COMMUNE DE SOTTEVILLE-SUR-MER ACCORDE SA GARANTIE À SODINEUF HABITAT NORMAND POUR LE REMBOURSEMENT DE DEUX EMPRUNTS QUE SODINEUF HABITAT NORMAND SE PROPOSE DE CONTRACTER AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

REMBOURSEMENT DE FRAIS TELEPHONIQUES

TARIFS SALLES POLYVALENTES

MADAME LE MAIRE RAPPELLE QU'IL AVAIT ÉTÉ DÉCIDÉ DANS LA RÉUNION DU 06 AVRIL 2010 D'APPLIQUER DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS DE LOCATION DES SALLES AUX HABITANTS DE LA COMMUNE. UNE PERSONNE POSSÉDANT DES TERRES AGRICOLES ET PAYANT DES IMPÔTS A DEMANDÉ SI ELLE POUVAIT BÉNÉFICIER DE CES TARIFS.

LE CONSEIL MUNICIPAL RAPPELLE QUE HABITANT LA COMMUNE SIGNIFIE PAYER UNE TAXE D'HABITATION. PAR CONSÉQUENT, CETTE PERSONNE NE PEUT PAS PROFITER DE CES TARIFS.

**D'AUTRE PART, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ D'APPLIQUER UN TARIF POUR LES VINS D'HONNEUR À LA SALLE LA BERGERIE .
PÉRIODE DE LOCATION : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE
PRIX : 100**

LA MUSIQUE DOIT ÊTRE ARRÊTÉE À 20 H 30 ET LA CLEF DÉPOSÉE AU MAXIMUM À 21 H LE JOUR DE LA LOCATION.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES COUREURS DE GREVE

DIVERS

MANIFESTATIONS

FESTIVAL DE LA POULE DU 23 AU 26 SEPTEMBRE

SOIRÉE DANSANTE DU CLUB DE L'AMITIÉ LE SAMEDI 02 OCTOBRE

VOYAGE LE 04 NOVEMBRE À CHARTRES ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'AMITIÉ

REMERCIEMENT

LE CLUB DE L'AMITIÉ REMERCIE LA COMMUNE POUR LA SUBVENTION QUI LUI A ÉTÉ VERSÉE.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 30.

AFFICHÉ LE 28 SEPTEMBRE 2010